

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

0-0-0

Date convocation : le 27 Octobre 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 10
- Nombre de membres en activité : 10
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : **6**
-

Présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Marcel HECQUET, et Mmes Pascale BONHOMME et Muriel DOUBET

Absents : Mme Catherine TAVARES, MM. Sébastien CARRARA, Christophe DEMANGEOT, Rachid KALAI

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Muriel DOUBET

24-2025 ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNE 2025

Monsieur le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier Municipal de Compiègne a transmis un état des sommes à admettre en non-valeur dans le budget communal.

Monsieur le Maire explique que la trésorerie a utilisé tous les recours à sa disposition mais que cela n'a pas abouti.

La Trésorerie demande donc à admettre en non-valeur la somme de 44.50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 7 voix,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de 44.50€.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Le Maire, Patrick LEROUX

